Chanteloup les Bois

Juillet – Aout 2023

Flash Infos n°235

Le mot de l'équipe municipale

Chères cantelupiennes, chers cantelupiens

L'été touche à sa fin et nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances. Malgré les épisodes de forte chaleur, les incendies ont épargné cette année les forêts de notre département. Toutefois, restons vigilants. En revanche, le niveau des réserves d'eau demeure très bas et il convient d'utiliser cette ressource avec parcimonie.

Le mois de juillet a vu la réalisation du City Stade de la Grande Fontaine. Cet équipement est en libre-service, à la disposition de tous et nous espérons que vous en profiterez pleinement.

Le City Stade sera officiellement inauguré le vendredi 13 octobre 2023 à 15h et nous convions l'ensemble des habitants de la commune à cet évènement.

Autre manifestation officielle, la commémoration des Combats des Bois d'Anjou aura lieu le dimanche 3 septembre 2023 au matin. Après une cérémonie initiale à Cholet, un hommage à Michel Creac'h se tiendra au monument de la Boulaie de Chanteloup-les-Bois à 9h15, puis le cortège rejoindra Somloire.

Un troisième rendez-vous concerne le traditionnel repas des ainés, offert par la mairie, qui se tiendra le dimanche 1er octobre 2023 à la MCL Prosper Gaschet.

Concernant l'entretien des espaces verts de la commune, notre agent technique demeure en arrêt maladie. Nous avons recruté Mme CRETTE pour le remplacer au début de l'été et avons pu apprécier la qualité de son travail. C'est pourquoi elle effectuera un nouveau remplacement de l'agent titulaire au cours de la première quinzaine de septembre.

Par ailleurs, afin de pallier aux incertitudes de disponibilité de l'agent technique titulaire, le conseil municipal a décidé de créer un poste supplémentaire d'agent technique polyvalent, à raison de 17,5 heures par semaine. Nous espérons ainsi bénéficier des ressources humaines nécessaires à l'entretien des espaces verts, des bâtiments et du cimetière. Les élus ne peuvent en effet se substituer durablement aux agents.

Lors de la même séance du conseil municipal du 20 juillet, il a également été décidé de créer un poste d'agent à temps partiel pour la filière administrative afin de recruter un agent pour l'accueil des usagers de la mairie et de l'Agence Postale Communale.

Nous terminerons le sujet des ressources humaines en vous informant que le recensement de la population interviendra en 2024. M. Jean-Claude POIRON a été désigné coordonnateur communal de cette opération. Un agent recenseur sera également recruté pour recueillir les informations dans chaque foyer de la commune.

Enfin, nous souhaiterions évoquer la problématique des relations de voisinage au sein de Chanteloup-les-Bois. Dans notre commune comme ailleurs, les habitants peuvent être confrontés à des désagréments divers tels que les aboiements d'un chien, de la musique trop forte, un stationnement gênant, etc… Nous encourageons chacun à respecter ses voisins en veillant à limiter au minimum toute nuisance. Nous incitons par ailleurs toute personne se considérant comme victime d'un désagrément de voisinage à se tourner en premier lieu vers l'intéressé. Le dialogue est trop souvent négligé et nous notons une forte propension à se tourner spontanément vers les services municipaux ou les élus avant d'exprimer ses griefs envers le voisin qualifié d'indélicat. Il apparaît que, bien souvent, une discussion ouverte entre voisins suffit à résoudre le problème et qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une posture procédurale.

Bonne lecture à tous

L'équipe municipale

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 mai 2023.

I – MODIFICATION STATUTAIRE – CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'arrêté préfectoral n°DRC/BSFL/2016-173 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec extension aux communes de Cléré-sur-Layon, Cernusson, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, a créé au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération sous l'appellation " Agglomération du Choletais ".

Après six années d'existence, pendant lesquelles de nombreux projets ont été réalisés, une réflexion a été menée sur la dénomination de l'Agglomération du Choletais, en vue de renforcer l'attractivité et la cohésion du territoire. Elle a abouti à la conclusion que ce renforcement reposera sur la lisibilité de la dénomination de l'Agglomération en l'ordonnant au poids et à la fonction fédératrice de sa ville centre. Un accord politique s'est ainsi dégagé pour dénommer la communauté d'agglomération " Cholet Agglomération ".

Le Conseil de Communauté a, par délibération n° I-3 en date du 17 avril 2023, lancé une procédure de modification des statuts de l'établissement.

En application de l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre, dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée, étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable au projet de modification statutaire de la communauté d'agglomération ci-joint.

Il est précisé que la date d'effet de la modification statutaire proposée, est fixée au 1er septembre 2023.

Le Conseil Municipal de CHANTELOUP-LES-BOIS,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral n°DRC/BSFL/2016-173 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec extension aux communes de Cléré-sur-Layon, Cernusson, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois,
Vu l'arrêté préfectoral SPC/PIT/2021 n°60/12 en date du 28 décembre 2021 portant approbation de la dernière modification statutaire de l'Agglomération du Choletais,
Vu la délibération n° I-3 du Conseil de Communauté en date du 17 avril 2023, approuvant le lancement de la modification statutaire portant changement de dénomination de la communauté d'agglomération,

Vu la notification opérée par Monsieur le Président de la communauté d'agglomération en date du 1er juin 2023,
Considérant l'intérêt à changer la dénomination de la communauté d'agglomération pour renforcer son attractivité et sa cohésion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 2 avis favorables et 9 avis défavorables,

Article 1 - d'émettre un avis défavorable au projet d'évolution statutaire ci joint, portant dénomination de la communauté d'agglomération « Cholet Agglomération ».

II – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) LIE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE - COMPLÉMENT

Le transfert de la compétence en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est entré en vigueur le 1er janvier 2022, occasionnant un transfert de charges des communes à l'Agglomération du Choletais (AdC).

Depuis lors, un état des lieux du parc de Points d'Eau Incendie (PEI) a été établi par l'AdC en 2022, relevant dix-sept PEI de moins que le recensement initial et constatant des travaux de remplacement de PEI défectueux non réalisés par les communes avant leur transfert au 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLETC s'est réunie le 12 mai 2023 afin de se prononcer sur ces deux points et sur leur évaluation, puis a adressé son rapport aux Conseils Municipaux.

Au terme du rapport ci-joint, la CLETC propose de valoriser l'ajustement des dix-sept PEI à 1 210 € annuel. L'annuité 2022 sera régularisée dans les attributions de compensation (AC) 2023.

S'agissant de la prise en charge des travaux de remplacement des PEI défectueux, la CLETC a évalué leur coût net à 58 000 €, qui seront financés par les communes concernées en réduisant d'autant le montant de leurs AC en 2023 uniquement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC du 12 mai 2023 portant sur l'évaluation des charges transférées en matière de DECI suite à l'ajustement du nombre de PEI et à la prise en charge des travaux de remplacement de PEI défectueux par les communes.

Le Conseil Municipal de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les arrêtés préfectoraux n° SPC/PIT/2021n°54/10 du 2 novembre 2021 et n°SPC/PIT/2021n°60/12 du 28 décembre 2021, portant transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie et de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à l'Agglomération du Choletais,

Vu les rapports relatifs aux transferts de charges établis les 19 mai 2022 et 30 septembre 2022 par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, à la suite de ses réunions des 6 mai 2022 et 23 septembre 2022,

Considérant qu'il revient aux Conseils Municipaux d'approuver le rapport de la CLETC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Article unique : d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 25 mai 2023, ci-joint, résultant de la réunion du 12 mai 2023 portant sur l'évaluation des charges transférées en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie, relatif à l'ajustement du nombre de PEI et à la prise en charge des travaux de remplacement des PEI défectueux par les communes.

III – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE

Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liée à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil après délibération, décide, à l'unanimité, de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du **1er janvier 2024**.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture

- Garantie des charges patronales (optionnelle).

- Option : Franchise de **30 jours fermes** pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge le Maire ou un adjoint de signer la demande de consultation.

IV – CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE DES CLOCHES DE L'EGLISE DE CHANTELOUP-LES-BOIS

Actuellement, la commune est engagée avec la Société GOUGEON 37110 – VILLEDOMER pour l'entretien des cloches de l'Eglise, pour un montant annuel de 208 ,14 € TTC (Valeur 2021).

Suite au dysfonctionnement de la grosse cloche, cette société avait proposé de remplacer le moteur réputé non réparable.
La commune a sollicité deux autres prestataires pour avis.

Lors de son passage, la Société BODET Campanaire a réparé et relancé le moteur de la cloche. Cette prestation n'a pas été facturée à la commune.
Néanmoins, la Société BODET Campanaire a établi deux devis différents pour la maintenance des cloches de l'église, à savoir :

- Un contrat de maintenance ordinaire d'un montant de 276 € TTC par an
- Un contrat de maintenance OPUS S avec commande à distance des équipements automatisés, d'un montant de 1 121.76 € TTC par an avec un surcoût la 1ère année de 1 188,00 € TTC pour l'installation ; le paramétrage et la programmation des équipements.
-

Au vu du service rendu par la Société BODET Campanaire, il est proposé au conseil municipal de souscrire au contrat de maintenance simple, moins coûteux que le contrat de maintenance OPUS S ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire :

- à dénoncer le contrat actuel conclu avec la Société GOUGEON
37110- VILLEDOMER
- à souscrire au contrat de maintenance proposé par la Société BODET Campanaire au prix de 276 € TTC par an

V – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (17,5/35ème) POUR L'EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

La commune de CHANTELOUP-LES-BOIS dispose actuellement d'un unique poste d'agent technique polyvalent dont le titulaire est en arrêt depuis plusieurs mois.

Face aux incertitudes sur la date et les modalités de son retour, il est proposé au conseil municipal, de créer un nouveau poste supplémentaire d'adjoint technique à temps non complet (17,5/35ème) afin de disposer d'un agent pour assurer l'entretien des espaces de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (17,5/35ème) à compter de ce jour pour un recrutement dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (17,5/35ème) à compter du 20 juillet 2023.

VI – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (17,5/35ème) POUR L'EMPLOI D'UN ASSISTANT DE GESTION ADMINISTRATIF POLYVALENT

La commune de CHANTELOUP-LES-BOIS dispose actuellement de 3 agents équivalent temps plein (ETP).

Le conseil municipal a validé la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (17,5/35ème) portant les effectifs de la filière technique à 1,5 équivalent temps plein (ETP).

Afin de conserver un total de 3 agents équivalent temps plein (ETP) au sein des effectifs de la commune, il est proposé au conseil municipal, de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5/35ème) pour l'emploi d'un assistant de gestion administratif polyvalent.

Dans un second temps, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Maine-et-Loire, il conviendra par délibération du conseil municipal, de fermer le poste d'adjoint administratif à temps complet, actuellement non pourvu.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (17,5/35ème) à compter de ce jour, 20 juillet 2023.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (17,5/35ème) à compter du 20 juillet 2023.

VII – PROJET DE LA GRANDE FONTAINE : DELIBERATION POUR LE RECOURS A UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de l'aménagement du site de la Grande Fontaine, plusieurs projets restent à mettre en œuvre notamment :

- la réalisation du Théâtre de verdure
- le parcours de santé
- la réhabilitation de la Salle de la Grande Fontaine

Il est essentiel que ces différents aménagements s'agencent harmonieusement dans le temps et dans l'espace.

La commune ne disposant pas de services spécifiques pour traiter ces différentes thématiques transversales, il est proposé au conseil municipal de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure de commande publique pour le choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1– Recensement de la population 2024 – Choix d'un coordonnateur communal

M. le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2024 et qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal pour cette opération de recensement.
C'est Jean-Claude POIRON qui est choisi comme coordonnateur communal.

2– Orange : Fermeture du réseau cuivre

Orange a notifié au Maire que la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS est dans le 2ème lot de fermeture du réseau cuivre suite à la phase de partage qui s'est déroulée au premier semestre de cette année 2023.

3– Inaugurations

- inauguration du City-Stade : *vendredi 13 octobre 2023 à 15 heures*
- inauguration de l'accueil Mairie – Agence Postale : *jeudi 16 novembre 2023 à 15 heures*

4 – Signalisation et marquage au sol dans les lotissements – Patrice MERLET

Des réunions d'information seront organisées à l'attention des riverains:

- le mardi 5 septembre 2023 pour le lotissement rue des Genêts et square des Lilas
- le mercredi 6 septembre 2023 pour le lotissement rue des Mauges, squares du Layon et du Bocage

5 – Baludik– Corinne DUWATTEZ

- saison 3 : 2023-2024 : *Baludik*. Thème : La Charbonnière

Une rencontre est prévue le vendredi 20 octobre 2023 avec la ludothèque, des élus, un membre du Club Photo, et le doyen de la Charbonnière pour préparer les sujets à intégrer dans l'application.

6 – Cimetière : Devis columbarium - Corinne DUWATTEZ

Il a été demandé la réactualisation d'un devis établi en 2021 par PFG Cholet pour 2 400 € TTC
Celui-ci est évalué à 4 236 € TTC en 2023.
Au vu de l'augmentation conséquente, il est décidé d'interroger d'autres entreprises spécialisées.

7 – Repas des Ainés – Jean-Claude POIRON

Il est fixé le dimanche 1er octobre 2023

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez découvrir les associations de Chanteloup les Bois

Le samedi 9 septembre prochain de 10h à 12h30
à la MCL et à la maison des associations.

Les associations tiendront des stands tout au long de la matinée pour présenter leurs activités, les lieux et horaires de pratique ainsi que leurs modalités d'inscription.

Ce forum s'inscrit dans une démarche citoyenne de la commune visant à renouveler et faciliter l'échange entre nos habitants et les associations locales qui participent à l'attractivité et au dynamisme de notre village. Cette manifestation sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur les bénévoles, nombreux, qui donnent tout au long de l'année de leur temps pour nos habitants.

Une tombola sera organisée avec des lots offerts par les associations. Le tirage au sort aura lieu à 12h.

Tout Chanteloup Bouge,
Préparation de Tout Chanteloup fête Noël

Tout Chanteloup bouge

Tout Chanteloup bouge aura lieu le Dimanche 10 Septembre 2023 à partir de 9h30 au stade de la grande fontaine.

Ce rassemblement gratuit et ouvert à tous sera rythmé par deux parcours de randonnée pédestre ainsi que deux parcours de randonnée VTT, les participants pourront partir librement sur le parcours de leur choix tout en suivant les indications de direction.

Un ravitaillement à mi-parcours ainsi qu'un apéritif à l'arrivée seront offerts pour tous les participants.

Le midi, une restauration sera possible sous condition de réservation avant le 30 août.

Pour ceux qui le désirent, de multiples activités ludiques comme du foot, du basket, de la pétanque, du palet et du molky seront proposées tout au long de l'après-midi.

A très vite !

Tout Chanteloup fête Noël

Cette année, le Père Noël a transmis un message au comité, ne souhaitant pas repartir avec son traîneau plein de cadeaux, comme c'est le cas malheureusement depuis plusieurs années, une nouvelle organisation pour cet évènement va être mise en place.

La distribution des cadeaux par le Père Noël pour tous les enfants de Chanteloup de 0 à 10 ans (scolarisés ou non) se fera désormais uniquement sur inscription.

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à la traditionnelle distribution de cadeaux du père noël sont invités à envoyer un mail à l'adresse suivante : cdf.chanteloup.les.bois@gmail.com, ou un sms auprès d'Anne-Laure au 06.72.80.74.49 ou de Thibault au 07.70.35.61.04

La date butoir pour les inscriptions est fixée au 15 Octobre 2023.

Nous vous remercions par avance pour votre coopération et votre compréhension.

L'équipe du Comité des Fêtes

Dimanche 10 Septembre 2023

A partir de 9H30 au stade de la grande fontaine

Tout Chanteloup bouge

Manifestation gratuite et ouverte à tous
Organisée par le comité des fêtes

Circuit VTT
Deux parcours
en autonomie

Randonnée pédestre
Deux parcours
en autonomie

Apéritif offert à tous les participants

Repas sur réservation avant le 30 août 2023 :
Adulte 12 € Enfant -10ans 7 €

A partir de 14h30, activités sportives libres :
Palet - Football - Pétanque - Basketball - Molky

Renseignement et réservation auprès de
Guylain : 06 33 35 88 43
Thibault : 07 70 35 61 04

COMITÉ DES FÊTES
CHANTELOUP LES BOIS

Le Bar Associatif se met en 4… suite

Après 3 dimanches de fermeture estivale, le bar associatif a rouvert ses portes le 27 août. Les bénévoles ont repris leurs permanences dominicales pour vous y accueillir.

Les 21 mai et 25 juin dernier, le bar s'était mis en 4 en invitant les habitants du "Nord" de la commune. Ces deux rendez-vous ont été un succès grâce à la participation de nombreux Cantelupiens satisfaits de cette initiative.

Ces deux matinées nous ont permis de faire de nouvelles rencontres sous une météo clémente.

Comme prévu, le bar va de nouveau "se mettre en 4", les 3 et 24 septembre prochains.

Les bénévoles du bar passeront chez les Cantelupiens du « Sud » de la commune afin de leur remettre leurs invitations, nous vous remercions par avance du bon accueil que vous leur réserverez.

Nous vous attendons pour ces nouveaux moments de convivialité.
Le bar est bien sûr ouvert tous les dimanches, n'hésitez pas à pousser la porte.
D'ici là, nous vous souhaitons une belle fin d'été et une bonne rentrée.

Au nom de l'équipe de bénévoles
Les responsables du bar :
Marc Chesnaye & Claudine Merlet

DANSE EN LIGNE

Nous avions annoncé dans le flash de juin que nous envisagions de créer un nouveau groupe de danse.

A ce jour, l'idée n'a pu aboutir puisque seulement 3 personnes se sont manifestées.

Une des trois devrait intégrer directement le groupe actuel, une autre est de retour après une saison d'arrêt et une qui était venue faire un essai en début de saison dernière.

Nous allons donc reprendre une nouvelle saison début octobre avec un seul groupe de 30 personnes le vendredi à 20h30.

Quatre adhérents ont décidé d'arrêter, nous leur souhaitons une bonne continuation.

Qu'ils n'hésitent pas à parler de notre section danse autour d'eux pour attirer de nouveaux candidats et ainsi peut être former un deuxième groupe pour une prochaine saison.

Nous rappelons qu'il y a 20 cours d'1h15 pour un coût de 80 €.

MATINEES D'EVEIL DE CHANTELOUP LES BOIS

Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent, d'une assistante maternelle ou d'un grand parent.

Que propose-t-on ?

Chaque enfant profite d'un espace de jeux et d'activités où il peut rencontrer d'autres enfants, il fait ses premiers pas à son rythme vers la sociabilisation.
Les adultes l'accompagnent dans son développement et peuvent lui proposer différentes activités.
C'est aussi l'occasion de se rencontrer et d'échanger dans un climat convivial.
Nous avons aussi des matinées avec le Relais Petite Enfance Chloro'fil de Nuaillé environ une fois par mois.

Horaire et lieux ?

Les heures d'ouverture sont actuellement de 9h30 à 11h30 chaque mardi (sauf vacances scolaires et jours fériés) à la maison des associations route de Vezins à Chanteloup Les Bois. Pour les matinées avec le RPE, c'est le jeudi de 10h à11h30 au même endroit.

Tarif de l'adhésion ?

L'adhésion est de 5 euros pour l'année scolaire.

Pour tous renseignements, contacter les assistantes maternelles :
Mme Nicole Chatelais au 06-23-86-72-74 et Mme Marylène Gélineau au 06-10-57-10-72

Planning

Du 5 Septembre au 19 Décembre 2023

Mardi 5 septembre : inscriptions, jeux libres
Mardi 12 septembre : sortie poussettes
Jeudi 14 septembre : Retrouvailles
Mardi 19 septembre : porteurs
Mardi 26 septembre : ballons
Jeudi 28 septembre : colle, décolle

Mardi 5 décembre : livres
Mardi 12 décembre : bricolage de Noël
Jeudi 14 décembre : atelier sur le goût
Mardi 19 décembre : gouter de Noël

Mardi 3 octobre : sortie poussettes
Mardi 10 octobre : bricolage d'automne
Jeudi 12 octobre : Musique*
Mardi 17 octobre : Bricolage d'Halloween

Mardi 7 novembre : transvasement
Jeudi 9 novembre : motricité
Mardi 14 novembre : loto
Mardi 21 novembre : construction avec des briques
Mardi 28 novembre : patouille
Jeudi 30 novembre : modelage

ART FLORAL

Voilà un nouvel été qui approche à sa fin.

Un été 2023 de toutes les couleurs, entre soleil, pluie et vent mais j'espère qu'il vous laisse, à tous de bons souvenirs de vacances.

Les activités reprennent pour chacune de nos associations.

Et c'est maintenant l'heure des inscriptions.

La section d'Art Floral vous accueillera avec plaisir si vous êtes tentés(ées) pour découvrir la satisfaction de réaliser vous-même vos compositions florales dont voici quelques modèles.

A bientôt

Notre Professeure est toujours Annita Vigneron
Un cours par mois le jeudi soir à 20h

N 'hésiter pas à nous contacter si besoin pour toute information (adhésion, dates etc..) ou plus...
Vous pouvez venir voir aussi, nous vous accueillerons avec plaisir

Marie-Annick Chesnaye tel 06.71.30.99.85.
mail : ma.chesnaye@orange.fr
Patricia Samson tel 06.11.20.37.19.
mail : jpsamson@wanadoo.fr

CLUB LA FORESTIERE

Après une pause estivale, nous voici de retour à la vie du club via le flash.

Nous ne manquerons pas d'évoquer l'organisation du pique-nique du 5 juillet lors duquel nous étions 30 convives.

Nous espérons que chacun(e) a passé un agréable après-midi.

Pendant ce mois d'août les habituées de la belote ont continué à jouer dans la salle No 2 le jeudi après-midi sous la houlette de Liliane sans qui ces personnes n'auraient pu se déplacer. Pour ne pas rompre complètement cet agrément, le président prendra la relève dans un premier temps et tour à tour nous essaierons d'assister ces quelques personnes le plus régulièrement possible afin de leur procurer un après-midi récréatif par semaine.

Nous rappelons à cet effet que s'il y avait quelques personnes responsables pour nous relayer, elles seraient les bienvenues.

Nous rappelons également que début septembre le comité des fêtes organise la journée « **tout chanteloup bouge** » avec randonnées pédestres et cyclistes le matin, puis apéro et repas avant un après-midi récréatif autour de jeux divers et variés.

D'autres actualités vous seront renseignées dans le futur flash d'octobre.

Bonne fin d'été à toutes et tous.

Le bureau

ACTIVITE WALKING FOOT

Le petit groupe de sportifs a pu apprécier le foot en marchant sur le city-stade mis à disposition depuis la mi-juillet.

Les dimensions du terrain sont en effet adaptées à la pratique du foot en effectif réduit (3 contre 3 ou 4 contre 4).

Comme nous l'avons déjà proposé, vous pouvez (jeunes ou moins jeunes) nous rejoindre dans cette activité sportive de détente et sans enjeu.

Avec la multitude de sports possibles sur le city-stade, nous pouvons aisément penser à l'organisation de matchs dans d'autres disciplines.

Si le basket, le volley ou le badminton vous intéressent, faites-vous connaitre afin de mettre en place un minimum d'organisation dans le but de se retrouver assez nombreux pour un match.

Nous vous attendons le dimanche 10 septembre lors de la journée "Tout Chanteloup Bouge" organisée par le Comité des Fêtes. L'après-midi étant consacrée à différentes activités sportives, ce sera l'occasion de tester le city-stade et, bien sûr, de démarrer une liste de contacts.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, vous pouvez nous joindre au 06.86.87.20.59.

Sportivement,

Joël MERLET et Adrien PAPAIN.

ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES

INFO CHLORO'FIL

Rejoignez l'équipe du Repair'Café !

Vous êtes bricoleur ? Vous aimez réparer des objets, des textiles, des appareils électriques …? Si vous avez un peu de temps libre, alors rejoignez la sympathique équipe de 5 bénévoles déjà constituée pour le projet du futur Repair'café. Prévu à partir de 2024, le Repair'café pourra rayonner sur tout le territoire du Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil (Trémentines, Vezins, Nuaillé, Chanteloup-les-Bois, Mazières-en-Mauges, Toutlemonde et La Tessoualle) pour donner une seconde vie aux objets cassés des habitants.

Professionnels ou amateurs, nous vous proposons une rencontre le mercredi 13 septembre 2023 à 19h00 au C.S.I. Chloro'fil, 40 bis rue de la Libération à Nuaillé pour l'organisation de ce projet. Si l'aventure vous tente, contactez-nous au 02.41.55.93.41 ou à accueil@csichloro'fil.fr.

Le repair'Café : Ne jetez plus et réparons ensemble les objets du quotidien.

INFO DERNIERE MINUTE:

PROJET DE CREATION D'UNE MAM (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES) SUR CHANTELOUP LES BOIS ET SES ALENTOURS

Une Maison d'assistantes Maternelles (MAM) est en cours de projet sur la commune de Chanteloup les Bois. Pour nous aider à montrer notre projet nous faisons appel aux familles pour remplir le questionnaire en ligne sur les réseaux sociaux à partir du 30 aout et en lien sur le site internet de la mairie.

Merci de votre participation
Aurélie Cesbron et Cindy Chauviré

Les aventures de Suzette
Ou la chronique du CLIC

Mois de Septembre 2023

Suzette reçoit comme chaque année le programme de la Journée Nationale des Aidants qui a lieu en France le 6 Octobre. Elle n'y prête pas tellement attention mais Chloé, sa petite fille travaillant en EHPAD (maison de retraite) intercepte le magazine avant qu'il n'atterrisse dans la poubelle.

Cette année, sur l'agglomération du Choletais aura lieu un ciné-débat au ciné-fil de Vihiers à 15h avec la diffusion du film « une vie démente ». Ce film sorti en novembre 2021 raconte l'histoire d'Alex et de Noémie qui voudraient avoir un enfant.

Leurs plans sont chamboulés quand la mère d'Alex, Suzanne, adopte un comportement de plus en plus farfelu. Entre l'enfant désiré et l'enfant que Suzanne redevient, tout s'emmêle. C'est l'histoire d'un rodéo, la traversée agitée d'un couple qui découvre la parentalité à l'envers !

La projection sera suivie d'un échange avec la psychologue de la plateforme de répit Relais et Présence puis d'un pot de convivialité avec la présence de différents acteurs du territoire (France Alzheimer, France Parkinson, Parkinson 49, UDAF, CLIC, le Centre Hospitalier de Cholet, plateforme de répit). Chloé constate que des bénévoles seront également présents sur place pour aider et accompagner les personnes pendant la projection du film. Elle trouve l'idée très intéressante pour permettre aux aidants de venir profiter sereinement d'une séance de cinéma.

Chloé conserve le magazine pour en informer l'EHPAD et toutes les familles susceptibles d'être intéressées.

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV
ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00.
- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

Naissance

Les cigognes sont en migration…

Mariages

Olivier BODIN et Aurore GUERINEAU le 22 juillet 2023
Simon CHAUVIRE et Cindy LEBRETON le 29 juillet 2023

Décès

Annick SUPIOT le 21 juillet 2023
Geneviève FARDEAU le 6 août 2023

Bonne rentrée à tous !

Horaires de la Mairie et de L'Agence Postale :
Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h
Le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17 h 30
Mairie
1, route de Vezins
49340 CHANTELOUP LES BOIS
Tél 02 41 64 42 46
Email : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr

Mairie
1 route de Vezins – 49340 CHANTELOUP-LES-BOIS
☎ : 02.41.64.42.46
✉ : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr
Site : www.chantelouplesbois.fr

Le Choletais
L'audace pour réussir

AdC
Rue Saint Bonaventure
BP 62111
49300 CHOLET - ☎ : 02.44.09.25.00
✉ : contactagglo@choletagglomeration.fr